



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglom

## DELIBERATION N° 173/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

### PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES EVENEMENTS PREVENTION-REDUCTION : « PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE PAR LE REEMPLOI, REUTILISATION ET REPARATION ».

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Procurations : 11

Nombre de Conseillers Présents : 29  
Date de convocation : 13 octobre 2022

**L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monique AZER - Serge BAFAU — Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT - GRISET-KHAN Farah — Roland LOE-MIE - LY Phong - Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET - Axel RINO – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE- Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Serge SMOCK — Sandra TROCHIMARA — JEAN Elaine -

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Seedna DELAR – Michel DUBOUILLE (excusé) – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE - Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA HORTH –

**PROCURATIONS (10) :** Gilles ADELSON donne procuration à Mme Corinne SIGER – **Julner BELIZAIRE** donne procuration à Farah-KHAN GRISET – **Jean-Philippe CHAMBRIER** donne procuration à M. Yahya DAOUDI – **Claire CHINON** donne procuration à Mme Corinne SILEBER **Serge FELIX** donne procuration à Mme Liser CLIFFORD — **Sandrine JACQUES** donne procuration à Serge SMOCK - **Hélène PAUL** donne procuration à Mme Sandra TROCHIMARA – **Stéphanie PREVOT-BOULARD** donne procuration à M. Thierry ELIBOX – **Eliodore TORVIC** donne procuration à Mme Monique AZER – **Patricia VICTOR** donne procuration à M. Xavier CLERVAUX – **Teed GASPARD** donne procuration à Mme Elaine JEAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monique AZER

40 POUR	Monique AZER - Serge BAFAU — Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT - GRISET-KHAN Farah — Roland LOE-MIE - LY Phong - Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET - Axel RINO – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE- Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Serge SMOCK — Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN
---------	---

	<b>Gilles ADELSON - Julner BELIZAIRE - Jean-Philippe CHAMBRIER - Claire CHINON - Serge FELIX - Sandrine JACQUES - Hélène PAUL - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR – Teed GASPARD</b>
0 ABSTENTION	
0 CONTRE	

Le Conseil communautaire,

**Vu** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du Mercredi 19 octobre 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie en séance le lundi 24 Octobre 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la réunion de Bureau réunie en séance le mercredi 26 octobre 2022 ;

**Vu** le **Rapport N° 173/2022/CACL** portant sur l'approbation du plan de financement des événements Prévention-Réduction : « promotion de l'économie circulaire par le réemploi, réutilisation et réparation » ;

**Considérant** que conformément à la loi AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) de 2020 qui vise à lutter contre le gaspillage et promeut le réemploi solidaire, le service public de gestion des déchets décline localement ces objectifs en actionnant son volet prévention des déchets ; Que pour cela, les EPCI sont tenus d'organiser, participer, développer des partenariats pour éviter le gaspillage ;

**Considérant** que chaque année, la CACL réalise ou participe au financement de plusieurs manifestations sur son territoire autour des 3R (Réemploi, Réutilisation et Réparation) ;

**Considérant** que ces événements participent à la promotion des actions visant à réduire la production de déchets sur le territoire ; Qu'il s'agit :

- ✓ Du Marché aux jouets et jeux d'occasion organisé une fois par an depuis 2010,
- ✓ Le marché des fournitures scolaires d'occasion dont la première édition a été reportée au moment de la crise sanitaire,
- ✓ Les Repairs café à développer,
- ✓ La caravane de la réparation en partenariat avec la chambre des métiers et de l'Artisanat, organiser une fois tous les 2 ans sur le territoire depuis 2017

✓ Un village de la prévention en projet.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

## DECIDE

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

De prendre acte du **Rapport N° 173/2022/CACL** portant sur l'approbation du plan de financement des événements Prévention-Réduction : « promotion de l'économie circulaire par le ré-emploi, réutilisation et réparation ».

### **ARTICLE 2**

D'approuver le plan de financement des événements Prévention-Réduction : « promotion de l'économie circulaire par le réemploi, réutilisation et réparation ».

Financiers	Montant	Taux de participation (%)
Autofinancement CACL	60 000€	30 %
ADEME	140 000€	70 %
Total des ressources	200 000€	100 %

### **ARTICLE 3**

D'autoriser le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération, et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes

### **ARTICLE 4**

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 28 octobre 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**